



Heures supplémentaires non payés

Par **danybye**, le **31/05/2011** à **20:02**

Bonjour,

j'ai un contrat de 151,67 et je fait 50 à 60 heures sup par mois, mon employeur ne veut pas les payer et me propose au black une indemnité de 170€ par mois en compensation, C son arrangement ne m'intéresse pas que dois je faire pour qu'il me paye mes heures sup merci d'avance

Par **conseiller du salarié**, le **01/06/2011** à **11:28**

Bonjour Danybye,

Vos heures supplémentaires peuvent être réclamées aux prud'hommes.

Toutefois, rien ne presse, vous avez 5 ans pour le faire.

En attendant, notez scrupuleusement vos heures ; tout ce que vous réclamerez devra être soigneusement quantifié et justifié. Si vous avez des témoignages, c'est encore mieux.

Votre saisine du tribunal des prud'hommes ne peut être une cause de licenciement mais ça n'améliore pas les relations de travail, tenez-en compte...